



149085 - Ayant des Soupçons à propos de sa femme, il lui passe un coup de fil anonyme, histoire de la tester...

question

Je travaille dans un pays du Golfe arabo-persique alors que ma femme vit dans un des pays de l'est asiatique. J'ai soupçonné ma femme d'avoir entretenu des relations avec d'autres hommes en mon absence. Je lui ai passé un coup de fil avec usage du nom d'une autre personne. Elle a répondu en croyant effectivement que ce n'était pas moi. Au cours de la conversation, j'ai abordé avec elle des choses très personnelles. J'ai même essayé de la pousser à commettre certains péchés. Au terme de la conversation, j'ai découvert qu'elle était innocente et qu'elle craignait Allah, ce qui m'a tranquilisé comme je le souhaitais. Je voudrais savoir ceci:

1. Aurais-je commis un péché en lui parlant sous un autre nom?
2. Ayant réussi à lui faire croire que son interlocuteur n'était pas son mari, l'aurais-je encouragé à commettre un péché dans des affaires personnelles?
3. Etant donné qu'il n'y avait pas une autre personne en réalité, serais-je interrogé (dans l'au-delà) sur ma tentative de passer pour une autre personne?

J'espère que vous répondrez à ces questions car mon acte m'a donné un problème de conscience et je crains Allah en mon fort intérieur.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il convient de penser du bien du musulman, de le présumer innocent aussi long temps que rien ne permet de soupçonner le contraire, en vertu de la parole du Très Haut: **Et n'espionnez pas** (Coran,49:12).

Cette règle de conduite coranique fournit le moyen d'obtenir le confort, le bonheur et la



tranquillité. La susceptibilité inspire l'investigation et la recherche qui peuvent se transformer en espionnage ou des actes tels celui que vous avez commis. Votre acte est une erreur dans la mesure où il peut encourager votre femme à engager des conversations avec d'autres hommes dans des affaires relevant de la vie privée, comme vous l'avez dit.

S'agissant du fait de lui parler sous un faux nom, ce n'est pas en soi un péché, le vrai problème étant son motif et ses conséquences. Quand le geste est fondé sur la pure susceptibilité qui ne s'appuie sur aucune preuve ou indice solide, il constitue une violation de l'ordre d'Allah demandant d'éviter de nourrir une mauvaise opinion à l'égard des autres.

Tenter d'induire son épouse dans certains péchés est une erreur, même s'il s'agit de la tester. A supposer qu'elle succombe et tombe effectivement dans le péché, cela ne prouverait pas qu'elle est dévoyée ou qu'elle a tendance à commettre des péchés car on peut parfois être vulnérable devant certaines charmantes tentations.

C'est dire que cette manière de procéder est inefficace. Elle peut même être nuisible car pouvant inciter la femme à la désobéissance (envers Allah) et renforcer les soupçons de celui qui l'éprouve sans lui révéler la vérité.

Il vaut mieux que vous vous occupiez de votre femme en l'appelant, en lui rendant visite, en l'invitant à bien faire, en l'aidant à accroître sa foi et sa piété et en l'installant tout près de votre famille et près de voisins pieux. Tout cela constitue des moyens de favoriser la droiture et de l'éloigner du mal.

Le plus important au-delà de tout cela est de ne pas prolonger votre absence dans le seul but de gagner de l'argent. Essayez d'écourter votre voyage dans la mesure du possible, même si cela vous coûterait plus d'argent ou entraînerait la baisse de votre revenu car le souci de préserver la chasteté de votre femme et de respecter ses droits doit l'emporter sur tout le reste.

Voir la réponse donnée à la question n° [13318](#) et n° [145815](#).

Allah le sait mieux.